

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-43

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « CELTOMANIA »

L'an 2023, le 09 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 02/06/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS À Alexia ROUSSEAU
Lydie RETAILLEAU À Yves-Marie DELANOE
Solène LAUNAY À Patrice DRAIGNAUD
Bruno FOUCHARD À André LANCIEN
Aude JOUSSE À Karine DESVARD
Pierre LAUDEN À Daniel GUILLE
Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON

Désignation d'un secrétaire de séance : Franck CLOUET a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Thierry GADAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la commission Culture et événementiel du 4 mai 2023 ;

EXPOSÉ

Depuis 32 ans, l'association Celtomania réunit un collectif d'organisateur en partenariat avec des communes de Loire-Atlantique (23 communes en 2021 et plus de 40 événements). L'association coordonne une programmation exclusivement consacrée à la culture bretonne et celtique en veillant au bon équilibre des genres et finance la communication générale. La 34ème édition du festival Celtomania se tiendra du 29 septembre au 26 novembre 2023 sur au moins une quinzaine de villes du département de Loire-Atlantique.

Une reprise du logo des partenaires est effectuée sur dépliants, affiches, marque-pages, panneaux d'affichage routiers et abris bus.

L'association assure également un relai médias de la programmation via Internet, réseaux sociaux, radios, presse etc.

En complément, un CD audio de la programmation musicale de l'édition en cours est offert au public (tirage prévu 3000 exemplaires).

Chaque ville ou association partenaire est autonome dans son organisation et relaie et diffuse les outils de communication du festival. Le festival est soutenu financièrement par toutes les villes partenaires en fonction du nombre d'habitants par l'adhésion à l'association Celtomania. L'évènement est également soutenu par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, le Crédit Mutuel, et depuis l'édition 2019, Produit en Bretagne. Le budget de coordination, de communication et de fonctionnement global se situe autour de 30.000 €.

Pour la commune de Cordemais, l'adhésion à l'association s'élève à 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association Celtomania par le versement d'une cotisation de 700 € ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemaizé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus